

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du vendredi 22 octobre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15/10/2021, s'est réuni le vendredi 22 octobre 2021 à 20h30 à la Mairie de Saint Biez en Belin, sous la Présidence de Mr BIZERAY Jean-Claude, Maire de Saint Biez en Belin.

Etaient présents : BIZERAY Jean-Claude, MORIN Mickaël, BECHT Jean-Pierre, PRENVEILLE Maryvonne, JORGE Théo, POUSSE Philippe, POUSSE Vincent, TEILLET Emilie, GUERINEAU Lucile, LOISEAU Didier, THIERRY William, MORIN Nathalie, ROUSIERE Fabrice.

Absents excusés : Mr TETU Alexandre, Mme HERSANT Cindy

Absents :

Secrétaire de séance : Mr BECHT Jean-Pierre

Ordre du jour :

- 1- Acquisition mobilier école
- 2- Acquisition mobilier Mairie
- 3- Travaux bâtiment école
- 4- Appel à projet socle numérique : acquisition matériel informatique, logiciels numériques et abonnements
- 5- Subvention association « Comice St Biez 2020 »
- 6- Adressage : numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits
- 7- Réhabilitation Multiservice : Avenant 1 lot 5 menuiseries intérieures bois AUGEREAU
- 8- Décisions modificatives au BP Commune 2021
- 9- Décisions modificatives au BP Lotissement 2021
- 10- Chèques cadeaux Noël
- 11- Approbation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois (Véolia)
- 12- Approbation du projet de territoire 2020-2026 de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois
- 13- Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- 14- Droits de préemption urbain
- 15- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

M. le Maire propose au Conseil Municipal un ajout à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout suivant à l'ordre du jour :

- Mise en location du Multiservice

Qui sera transcrit en point n° 15 (Questions diverses en point n° 16)

1-Acquisition mobilier école

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu de l'augmentation des effectifs de la maternelle à l'école et de l'usure de certains lits actuellement utilisés, l'acquisition de lit de sieste est nécessaire.

Il présente au Conseil Municipal le devis de la société WESCO pour l'acquisition de 10 lits couchette confort 150x60 cm, pour un montant de 528.70€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société WESCO pour l'acquisition de 10 lits couchette confort 150X60cm, pour un montant de 528.70€ TTC.

La dépense sera inscrite au BP Commune à l'article 2184 « mobilier » en investissement dépenses.

2-Acquisition mobilier Mairie

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les deux sièges de bureau du secrétariat de mairie ainsi que celui du bureau du Maire.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à inscrire la somme de 600€ en investissement dépense à l'article 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » pour l'acquisition de trois sièges de bureau.

3-Travaux bâtiment école

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les portes de la chaufferie, de l'ancien local fioul ainsi que du local poubelle du bâtiment école.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à inscrire la somme de 3 000€ en investissement dépense à l'article 2135 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » pour le remplacement de trois portes des bâtiments de l'école.

4-Appel à projet socle numérique : acquisition matériel informatique, logiciels numériques et abonnements

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 26/03/2021, le projet socle numérique dans les écoles élémentaires lancé par l'Education Nationale a été détaillé. Le Conseil Municipal a autorisé Mr Le Maire à déposer une candidature. La candidature a été retenue.

La convention finale de financement signée par Mr le Maire et le recteur de la Région des Pays de la Loire a été réceptionné le 13/10/2021.

Le montant des contributions prévisionnelles s'élèvent à :

- Volet équipement : 5 230€ pour une dépense prévisionnelle de 8 963.88€ TTC
- Volet services et ressources numériques : 330€ pour une dépense prévisionnelle de 660€ TTC

Soit un montant total des contributions prévisionnelles de 5 230€ pour une dépense totale prévisionnelle de 9 623.88€ TTC.

Mr le Maire rappelle que la dépense a été prévue au BP Commune en investissement dépense à l'article 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » pour un montant de 9000€.

→Concernant le volet équipement, Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ASTIWEB pour un montant de 8 525.76€ TTC comprenant une solution 2 VPI OPTOMA et MIMIO et 4 PC portables.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ASTIWEB pour un montant de 8 525.76€ TTC concernant le volet équipement

- Concernant le volet services et ressources numériques Mr le Maire rappelle qu'il concerne
- l'acquisition de logiciels numériques (géométrie, lecture CP, frise historique numérique interactive) pour un montant d'environ 148€ TTC/ logiciel
 - l'abonnement à l'application Lexiclic orthographe pour 6 accès au tarif d'environ 40€/an
 - l'abonnement pour 2 ans à la base ENT e-primos au tarif d'environ 1.80€ TTC/an/élève

Les devis sont en attente pour ce volet. Ils seront signés ultérieurement par Mr le Maire.

5-Subvention association « Comice St Biez 2020 »

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à verser à l'association « Comice St Biez 2020 » une subvention d'un montant de 650€ . La dépense sera mandatée sur le reliquat de 1091€ prévu au BP Commune 2021 en fonctionnement dépense à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres ».

6- Adressage : numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes récurrents rencontrés par un mauvais adressage sur la commune (livraisons, courriers, urgences médicales ...).

De plus dans le cadre des travaux de fibre optique actuellement réalisés sur la commune, il propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies et à la numérotation des habitations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide de procéder au changement des noms de lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe
- charge Mr le Maire de notifier à chaque propriétaire sa nouvelle adresse
- charge Mr le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération
- charge Mr le Maire de transmettre la liste des habitations au service des Impôts fonciers, au SDIS de la Sarthe, au service du cadastre, au bureau local de poste, à l'IGN, à la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois.

7-Réhabilitation Multiservice : Avenant 1 lot 5 menuiseries intérieures bois AUGEREAU

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 concernant le lot 5 menuiseries intérieures bois AUGEREAU, pour des travaux supplémentaires et des travaux non réalisés sur les parties logement et commerce de la réhabilitation du multiservices.

Les travaux non réalisés sur la partie commerce sont déduits pour un montant de 4 950€ HT et les travaux supplémentaires s'élèvent à 6 434€ HT soit une plus value de + 1 484€HT

Les travaux non réalisés sur la partie logement sont déduits pour un montant de 870€ HT et les travaux supplémentaires d'élèvent à 1 220€ HT soit une plus- value de + 350€ HT.

Le montant total des travaux supplémentaires est donc de 1 834€HT soit 2 220.80€TTC

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 1 de l'entreprise AUGEREAU pour le lot 5 menuiseries intérieures bois pour un montant total de 1 834€ HT soit 2 220.80€ TTC.

Le nouveau montant du marché sur le lot 5 menuiseries intérieures bois AUGEREAU est de 23 183€ HT soit 27 819.60€ TTC.

8-Décisions Modificatives au BP Commune 2021

Le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives suivantes

Investissement dépenses :

2313 Constructions : + 2 000€

(avenant 1 AUGEREAU 420€ttc logement et 1 484€ ht commerce soit un total avenant de 1 904€ arrondi à 2 000€)

2184 : mobilier : + 600€

(acquisition lits école)

2183 : matériel de bureau et matériel informatique : + 600€

(acquisition 3 sièges de bureau secrétariat)

2318 Autres Immobilisations corporelles : - 3 200€

(avenant AUGEREAU acquisition lits école , sièges de bureau secrétariat)

9-Décisions Modificatives au BP Lotissement 2021

Le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives suivantes au BP Lotissement

Fonctionnement dépenses

Chapitre 65 autres charges de gestion courante

Art. 65888 autres (frais annexes) : - 3 €

Chapitre 66 charges financières

Art. 66111 intérêts des emprunts : + 3€

Chapitre 043 opération ordre intérieur de la section

Art. 608 frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement : + 363€

Fonctionnement recettes :

Chapitre 043 opération ordre intérieur de la section

Art. 796 transferts de charges financières : + 363€

10-Chéquers cadeaux Noël

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le projet commun de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » « chèques cadeaux locaux Noël 2021 des agents » qui est proposé à l'ensemble des communes membres .

Les chèques cadeaux valables du 15/12/2021 au 31/03/2022 chez les commerçants partenaires du territoire (hors grande distribution), sont édités par la Communauté de Communes pour des valeurs de 20€, 10€ voire 5€ (laissé au choix de la commune).

Les chèquiers comportant le nom de l'agent, le nom de la commune et le logo de la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » seront remis à chaque agent entre le 1^{er} et le 15/12/2021.

La Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » fournira à la commune la liste des commerçants partenaires. La commune sera chargée du règlement des factures auprès de ces commerçants après réception de la facture et de l'original du chèque remis par l'agent lors de son achat chez le commerçant.

Le Conseil Municipal accepte de rejoindre l'opération « chèques cadeaux locaux Noël 2021 des agents » proposé par la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » pour les agents de la commune et décide que les agents listés ci-dessous recevront chacun un chèque d'une valeur de 70 € composé de :

- 2 chèques d'une valeur de 20€
- 3 chèques d'une valeur de 10€

Les dépenses pour un montant total de 630€ seront mandatées à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »

11-Approbation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois (Véolia)

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2020 du délégataire de service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois (Véolia)

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2020 du délégataire de service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois (Véolia)

12-Approbation du projet de territoire 2020-2026 de la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet politique 2020-2026 de la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois.

Le Conseil Municipal approuve le projet politique 2020-2026 de la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois.

13-Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

14-Droits de préemption urbain

M. le Maire expose au Conseil Municipal que,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de subdélégation de la Communauté de Communes à la commune du Droit de Préemption Urbain sur certaines zones du PLUI du 31/01/2020,

Vu la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal du 26/05/2020,

Il n'a pas exercé le droit de préemption urbain pour la commune de St Biez en Belin le 02/10/2021 suite à une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Réseau Notaires et Conseils Route du Mans à Ecommoy,

Concernant un bien propriété bâtie de Mme ROYAN Elise,

domiciliée 8 route de Chardonneux , 72220 St Biez en Belin,

Situé 8 route de Chardonneux à St Biez en Belin, parcelle AA 8, superficie 734 m².

M. le Maire expose au Conseil Municipal que,
Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté de subdélégation de la Communauté de Communes à la commune du Droit de Prémption Urbain sur certaines zones du PLUI du 31/01/2020,
Vu la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal du 26/05/2020,
Il n'a pas exercé le droit de préemption urbain pour la commune de St Biez en Belin le 02/10/2021 suite à une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Réseau Notaires et Conseils Route du Mans à Ecommoy,
Concernant un bien propriété de Commune de Saint Biez en Belin ,
domiciliée 1 Place de la Mairie , 72220 St Biez en Belin,
Situé 6 impasse Jupiter à St Biez en Belin, parcelle AB 14, superficie 531 m².

M. le Maire expose au Conseil Municipal que,
Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté de subdélégation de la Communauté de Communes à la commune du Droit de Prémption Urbain sur certaines zones du PLUI du 31/01/2020,
Vu la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal du 26/05/2020,
Il n'a pas exercé le droit de préemption urbain pour la commune de St Biez en Belin le 07/09/2021 suite à une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Réseau Notaires et Conseils Route du Mans à Ecommoy,
Concernant un bien propriété bâtie de M et Mme Charles MONTESINOS ,
Domiciliés 6 rue Vénus , 72220 St Biez en Belin,
Situé 6 rue Vénus à St Biez en Belin, parcelle AB 38, superficie 920 m².

15-Mise en location du Multiservice

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la validation du partenariat avec l'association « 1000 cafés » du groupe SOS et l'EURL du café, lors de la séance du 21/09/2021, un bail commercial a été établi et proposé par l'association à Mr le Maire. Ce bail mixte à usage commercial et d'habitation a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal pour observations, et soumis à Mr le Trésorier ainsi qu'à Maître GUYON notaire à Ecommoy. Les modifications nécessaires ont été apportées. Il ne sera pas nécessaire d'établir un bail notarial.

Mr le Maire précise que le candidat a été retenu, suite aux entretiens réalisés par l'association et que ce dernier doit suivre une formation avant son installation dans le Multiservice.

Le montant du loyer s'élèvera à :

→Loyer commercial : le bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 5 400€ de base, soit 450€ HT mensuel pour la partie commerce (surface environ 244 m²)

→Loyer habitation : le bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 1 200 € de base, soit 100€ pour la partie logement (surface environ 71 m²)

Le preneur supportera la totalité des charges liées à l'exploitation du commerce et du logement.

Le bail est consenti et accepté pour une durée de 9 ans.

Les loyers seront indexés sur les indices de référence des loyers établis par l'INSEE et donc modifier annuellement.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à mettre en location le multiservice et à signer le bail commercial ainsi que tous documents liés à cette location.

16/ Questions diverses :

Abri bus parking Les Carreaux. Suite à la question de Mr Pousse Vincent, Mr le Maire précise que l'abri bus endommagé a été retiré par le service technique de la Région et qu'elle procèdera à son remplacement La Région a été relancée par Mr le Maire à plusieurs reprises.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à minuit
Le secrétaire de séance Mr BECHT Jean-Pierre